Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021

(Article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable – 22 février 2012)

Nom de l'installation de distribution : Municipalité d'Ascot Corner

Numéro d'identification de l'installation de distribution : (X0008589)

Nombre de personnes desservies : 700 HABS.(290 branchements)

Date de publication du bilan : 22-03-2021

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : VILLE D'Ascot Corner

Représentant responsable du présent bilan :

- Nom : Dany Chartray
- Numéro de téléphone : 819-570-2768
- Courriel : dchartray@aquatech-inc.com

Liste des points d'échantillonnage utilisés :

N° d'identification	Adresse de localisation
1	Hôtel de ville
2	Esso
3	Subway
4	École primaire
5	Ancien Garage Municipal
6	CPE
7	P1 rue Bastonnais
8	53 chemin Spring
9	6150 rt 112 (boucherie)
10	Patinoire
11	Étangs aérées
12	Bâtiment des biodisque
13	62 rue Collège
14	192 rue du Parc
15	Usine de filtration
16	Parc Pomerleau

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Coliformes totaux	**24**	**30**	**0**
Coliformes fécaux ou *Escherichia coli*	**24**	**30**	**0**

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

☒ Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
2021-08-04	Coliforme totaux	7	0/absence	1	Purge après fuites dans le réseau

2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Antimoine	1	1	0
Arsenic	1	5	0
Baryum	1	1	0
Bore	1	1	0
Cadmium	1	1	0
Chrome	1	1	0
Cuivre	5	5	0
Cyanures	1	1	0
Fluorures	1	1	0
Nitrites + nitrates	4	4	0
Mercure	1	1	0
Plomb	5	5	0
Sélénium	1	1	0
Uranium	1	1	0
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :			
Bromates			
Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :			
Chloramines			
Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :			
Chlorites			
Chlorates			

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	**12**	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		

4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

■ Exigence non applicable *(réseau desservant 5 000 personnes ou moins)*

☐ Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable *(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)*

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques	0	0	0

Informations additionnelles (si requis) :

4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

☐ Exigence non applicable *(réseau non chloré)*

Paramètre	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux	4	4	4.975

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable

(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse facultative réalisée sur ces paramètres

	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	**Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable**	**Raison justifiant le prélèvement et le paramètre en cause**
Acides haloacétiques (AHA)			
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)			
Nitrites (exprimés en N)			
Autres pesticides *(préciser lesquels)*			
Substances radioactives			

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

☐ Aucun dépassement de norme ou aucune analyse réalisée sur ces paramètres

Date de prélèvement	N° d'identification du lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

Section facultative – Informations additionnelles sur la qualité de l'eau distribuée

6. Autres analyses réalisées sur l'eau distribuée pour des paramètres de qualité non visés par une norme

☐ Aucune analyse supplémentaire réalisée sur l'eau distribuée

Paramètre	Valeur moyenne annuelle obtenue (mg/L)	Valeur minimum annuelle obtenue mg/L	Valeur maximum annuelle obtenue (mg/L)
Fer	N/D	N/D	N/D
Manganèse	0.005	0.003	0.008
Chlore résiduel libre	0.76	0.38	0,91
Chlore résiduel total	0.85	0.39	1.02
pH	7.81	7.52	7.90

7. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Dany Chartray
Fonction : Surintendant, Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc.

Signature : Dany Chartray Date : le 22-03-2021